Commune de Bouillon — Annexe X (A.G.W du 04 juillet 2002)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Organisation de l'enquête publique

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la SA AUBERGE DE LA FERME en vue d'obtenir le **permis d'environnement** – classe 2 – pour :

« La régularisation de la détention de porcins, d'ovins, de caprins et des biches d'élevage au sein du parc animalier ainsi que l'exploitation d'un petit abattoir pour les biches »
Situation : au lieu-dit «Champ La Haut » (Parc animalier de Rochehaut) – 6830 ROCHEHAUT – Parcelles cadastrées 8°division – ROCHEHAUT – Section A n°525W, 546D, 547E, 547F, 548D, 548E, 549A, 550C, 551G, 563B, 564B, 565A, 573B, 577A, 578A, 579A, 580A, 585C, 585D, 589D, 618G, 620E, 632A, 633B, 635A, 639B, 640B, 642B, 643A, 644C, 645, 646B, 650B, 651A, 652A, 660A, 664B, 665A, 668B, 669A, 713K, 713M, 713N, 715A, 718, 719E, 719G, 719H, 720B, 721B, 722B, 722E, 723B, 723F, 723G, 724F, 724G, 724H, 727, 728A, 730C, 732D, 733B, 735C, 735D, 738B, 738C, 738D, 739B, 741B, 743E, 743F, 743G, 744E, 744F, 745L, 745M, 754B, 755, 810E, 810F, 810G, 813B, 813C, 813D, 813E, 813F, 814D, 823B

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON.

- **Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et uniquement sur rendez-vous de 13h00 à 16h00 ;**
- **Le mercredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;**
- **Sur rendez-vous après 16h00, fixer le rendez-vous au plus tard 24h00 à l'avance au service urbanisme ;**
- **Une permanence se tiendra le 03.09.2024 de 11h00 à 12h00 au service urbanisme.**

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire, conformément au courrier du 08.07.2024 du Département des Permis et Autorisations – DPA Namur-Luxembourg.

L'enquête publique est ouverte le 16.08.2024 au 03.09.2024 :

DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES À :
22.07.2024	16.08.2024	Administration Communale Place Ducale n°1 6830 BOUILLON **Le 03.09.2024** de 11h à 12h	Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- remises au Directeur général ou au Service urbanisme.
- Par mail à l'adresse suivante : urbanisme@bouillon.be

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale (Mmes MORENO Isabelle ou DELSAUT Angélique) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Fonctionnaire technique ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

A Bouillon, le 16.07.2024
Par le Collège,

Le Directeur général ff,

PIRLOT Sébastian

Le Bourgmestre

ADAM Patrick

Références Commune/Environnement : E202400002
Références courrier SPW/Environnement : 10015866/FGE.ero
N°public pour l'établissement : 10108195
N°de dossier pour le projet : 10015866
(Il est demandé au citoyen de mentionner le numéro de référence lors de tout contact ultérieur, par courrier ou par téléphone, avec le service)

Coordonnées du Fonctionnaire Technique :
SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00)